

LES GRANDS PROCES DU 20ÈME SIÈCLE



LA VIE de l'accusé



- Guy Desnoyer nait le 24 février 1920 à Haplemont, un hameau du Saintois au sein d'une famille paysanne aisée et pieuse dominée par la forte personnalité de la grand-mère maternelle;
- Il a une sœur handicapée, victime d'un viol dans son enfance ;
- Sa grand-mère le destine très jeune à la prêtrise 🖝 petit puis grand séminaire ;
- Ordonné prêtre en 1946.

PARCOURS écclésiastique



- Vicaire à Blâmont 🖝 première liaison avec une femme mariée ;
- Mutation à Réhon 🖝 liaison avec un veuve fortunée ;
- Nommé curé d'Uruffe, 312 habitants, en juillet 1950 apprécié des jeunes de la commune car organisateur de manifestations sportives et festives ;
- Plusieurs liaisons dont une jeune fille de 15 ans qu'il met enceinte, fait accoucher dans un autre département et abandonner « l'enfant du péché ».

LE CONTEXTE criminel



- Les rumeurs sur son comportement génèrent la visite de l'évêque qu'il parvient à convaincre de son innocence ;
- En 1956, il a une liaison avec Régine F. 19 ans ouvrière à la verrerie de Vannes-le-Châtel qu'il met enceinte. Elle refuse d'avorter et d'accoucher clandestinement ;
- Il lui fixe rendez-vous le 3 décembre 1956 sur une route déserte menant à Pagny-la-blanche-côte, lui propose à deux reprises l'absolution et la tue de trois tirs de pistolet 6,35 puis il sort le fœtus, viable à 8 mois de grossesse, de sexe féminin, le tue à coups de canif scout, et lui taillade le visage pour éviter une éventuelle ressemblance il pousse ensuite les deux corps dans un fossé et rentre chez lui il participera aux recherches avant d'être confondu par l'enquête criminelle.

LE PROCES et le verdict



- Procès devant la Cour d'Assises de Meurthe et Moselle à Nancy le 24 janvier 1958 sous les qualifications juridiques d'assassinats et d'infanticide ;
- L'accusé ne fournit aucune explication plusieurs centaines de personnes réclament la peine de mort que le procureur requiert ;
- L'expertise psychiatrique conclut à l'entière responsabilité pénale de l'accusé ;
- Après un délibéré de I h et 40 minutes il est reconnu coupable avec circonstances atténuantes et condamné aux travaux forcés à perpétuité.

L'EXECUTION de la peine



- Envoyé en maison centrale, il purge 22 ans (en tenant compte de la détention provisoire) avant que sa peine ne fut commuée;
- Bénéficie d'une libération conditionnelle le 5 août 1978 (considéré à l'époque comme le plus vieux prisonnier de France, à tort semble-t-il);
- Libération accordée à la seule condition qu'il se retire à l'abbaye bénédictine Sainte Anne de Kergovan en Bretagne, ce qu'il accepte ;
- Il meurt dans ce monastère le 21 avril 2010 à l'âge de 90 ans après un séjour de 32 ans, plus long que son emprisonnement carcéral.

LES SEQUELLES de cette affaire



- Guy Desnoyers est un psychopathe caché sous l'habit du prêtre;
- Ce statut lui a permis d'échapper à la peine de mort qu'un simple paysan laïc du village n'aurait pas évitée;
- Son comportement assassin n'en fait pas un monstre, il reste membre de la communauté humaine raisonnement à ne pas oublier aujourd'hui pour les pédo-criminels;
- La Famille des deux victimes n'a pu réaliser correctement son travail de deuil 🖝 l'institution écclésiale a manœuvré pour que toute mention de l'assassin soit supprimée sur la tombe.

BIBLIOGRAPHIE et filmographie



- Bigeault Jean-Pierre « Le double crime de l'abbé Desnoyer, curé d'Uruffe » Editions Pepper 2008 ;
- Colissimo Jean-François 🖝 « Le jour de la colère de Dieu » Editions Jean-Claude Lattès -2000 ;
- Jouhandeau Marcel « Trois crimes rituels » Gallimard 1962;
- Raspail Jean « La miséricorde » Editions Les Equateurs 2019;
- Zuck Armand
 « L'aube du diable » Editions ex-aequo 2021;
- « Ici-bas » de Philippe Ramoz 1996 ;

FILMS

- « Le prince de ce monde » de Manuel Gomez, 2008 ;
- « Fou d'amour » de Philippe Ramoz, 2015.

CHRONIQUE d'actualité juridique (nov. 2022)

Les états généraux de la justice
 à quoi ça sert ?
 Peu de résultats concrets, problème de reconnaissance professionnelle et politique;
 positionnement du Garde des Sceaux;



- Donner des droits à la nature une révolution juridique ; modification radicale de nos schémas mentaux, remise en cause fondamentale de la prééminence de l'être humain sur la planète ;
- Cour d'Appel de Douai 21/10/2022 arrêt « de résistance » en droit social contre le barème Macron issu des ordonnances de septembre 2017 modifiant le code du travail ; D.I. encadrés pour les salariés victimes d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, non respect de la convention n° 158 de l'O.I.T (Organisation Internationale du Travail et de la Charte sociale européenne);
- Le livre d'Emmanuel CARRERE « VI3 » aux Editions P.O.L. 368 pages 22€; A propos du procès fleuve des tueries parisiennes de 2015, un regard lucide sur les juges et la justice.